



GESTIONNAIRE DE PROJETS ET DE FONDS

GUIDE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR PME

LIRE AVANT DE POSTULER

Vous êtes une start-up, une PME établie ou une grande entreprise du secteur solaire hors réseau ? Rejoignez le Projet régional d'accès à l'électricité hors réseau (ROGEAP) pour fournir des solutions hors réseau et parvenir à un accès universel à des services électriques durables d'ici 2030.



www.rogeappfm.org



ECOWAS
ROGEAP



"Facilitating people's access to off-grid energy - Faciliter l'accès des populations à l'énergie hors-réseau"



AVANTAGES



Programmes de formation personnalisés pour les entrepreneurs, les PME, les grandes entreprises solaires et les institutions financières



Support applicatif et suivi des jalons



Fenêtres de subventions pour les entreprises éligibles et qualifiées entre 10 000 \$ et 250 000 \$ pour les systèmes solaires certifiés hors réseau et autonomes



Réseautage B2B et concours annuel de business plans

PAYS ÉLIGIBLES

Parmi les 19 pays du projet, 13 sont éligibles à un soutien financier et à une assistance technique : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et la Sierra Leone.

www.rogeappfm.org



PROCHAINES ÉTAPES

1. Consultez la démarche et les conditions d'éligibilité.
2. Inscrivez-vous via le formulaire de demande EOI (www.rogeappfm.org).
3. Les candidats retenus sont invités à suivre une formation et à soumettre une proposition complète accompagnée d'une preuve de contribution correspondante.
4. Les entreprises qui satisfont aux exigences techniques et en matière de fonds propres recevront une subvention pour investir et développer leurs opérations solaires hors réseau.

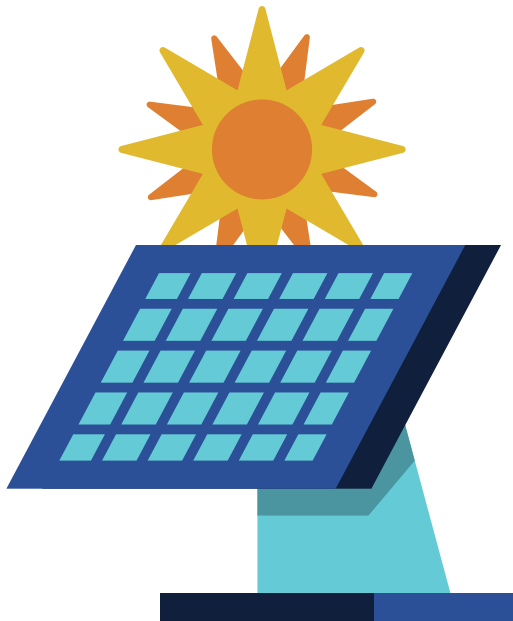


À PROPOS DU PROJET

www.rogeappfm.org

Le ROGEAP est financé par la Banque mondiale, le Fonds pour les technologies propres (CTF) et la Direction générale de la coopération internationale (DGIS) du gouvernement des Pays-Bas. Il vise à accroître l'accès aux services électriques durables dans les quinze pays membres de la CEDEAO ainsi qu'au Cameroun, au Tchad, en Mauritanie et en République centrafricaine. ROGEAP vise spécifiquement à améliorer l'accès à l'énergie durable en créant un marché régional pour les produits solaires hors réseau (OGS) et en soutenant les acteurs de la chaîne de valeur.

Un gestionnaire de fonds de projet (PFM) a été recruté pour aider la CEDEAO à mettre en œuvre les activités prévues en fournissant un soutien financier, entrepreneurial ainsi qu'un soutien à la gestion des risques environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité aux entreprises autonomes d'énergie solaire afin de répondre à l'abordabilité des marchés cibles. . ROGEAP mettra également en œuvre des activités liées au développement d'un pipeline de projets éligibles au financement via sa ligne de crédit. Les détails des lignes de crédit sont intégrés dans ce document.



ADMISSIBILITÉ

Entreprise en démarrage

- < 3 employés à temps plein
- < 300 kits solaires pour la maison ou
- < 1 500 lanternes vendues Revenu annuel de < 100 000 \$

Entreprise en démarrage

- 3 à 25 employés à temps plein
- 300 à 30 000 kits solaires pour la maison ou 1 500 à
- 50 000 lanternes
- vendues Revenu annuel de <3 000 000 \$

Entreprise en phase de croissance

- > 25 employés à temps plein
- > 30 000 kits solaires pour la maison ou > 50 000
- lanternes vendues
- Revenu annuel > 3 000 000 \$



LIRE AVANT DE POSTULER

ROGEAP

GESTIONNAIRE DE PROJETS ET DE FONDS



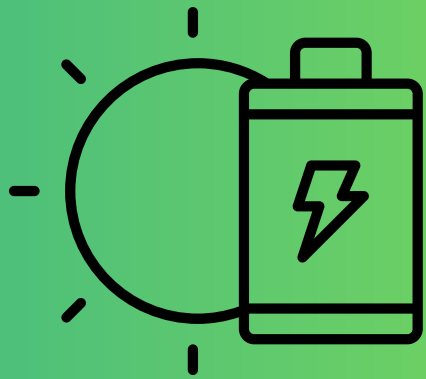
SUBVENTION DE CONTREPARTIE

1. Pour les start-ups et les entreprises en démarrage souhaitant lancer ou développer leurs opérations
2. Entreprise enregistrée localement, détenue majoritairement par un ressortissant national, de la CEDEAO ou du pays du projet et opérant dans un pays éligible est un avantage
3. Montant de la subvention : 10 000 \$ - 25 000 \$
4. 10% d'apport en fonds propres
5. Le cofinancement acceptable comprend les investissements des entreprises (loyer, équipement, main-d'œuvre), les investissements privés et les prêts.
6. Décaissement pouvant aller jusqu'à 50 % du montant total par tranche sur la base d'étapes convenues dans un délai de 12 moi

LIRE AVANT DE POSTULER

ROGEAP

GESTIONNAIRE DE PROJETS ET DE FONDS



SUBVENTION D'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ



1. Pour que les entreprises en phase de démarrage et de croissance augmentent leurs opérations dans les communautés et les pays
2. Entreprise enregistrée localement, détenue majoritairement par un ressortissant national, de la CEDEAO ou du pays du projet et opérant dans un pays éligible est un avantage
3. Montant de la subvention : 50 000 \$ - 150 000 \$
4. 10-15% d'apport en fonds propres
5. Le cofinancement acceptable comprend les investissements des entreprises (loyer, équipement, main-d'œuvre), les investissements privés et les prêts.
6. Décaissement allant jusqu'à 50 % du montant total par tranche sur la base d'étapes convenues dans un délai de 24 mois

LIRE AVANT DE POSTULER

ROGEAP

GESTIONNAIRE DE PROJETS ET DE
FONDS



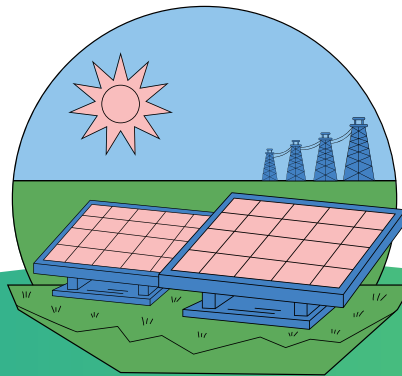
SUBVENTION BASÉE SUR LA PERFORMANCE

1. Pour les entreprises en phase de démarrage et de croissance qui souhaitent déployer des solutions hors réseau dans des marchés difficiles d'accès et des communautés éloignées.
2. Entreprise enregistrée localement, détenue majoritairement par un ressortissant national, de la CEDEAO ou du pays du projet et opérant dans un pays éligible est un avantage
3. Montant de la subvention : 150 000 \$ - 250 000 \$
4. Apport en fonds propres de 15 à 20 %
5. Le cofinancement acceptable comprend les investissements des entreprises (loyer, équipement, main-d'œuvre), les investissements privés et les prêts.
6. Décaissement allant jusqu'à 50 % du montant total par tranche sur la base d'étapes convenues dans un délai de 24 mois
7. Premier tour uniquement au Sahel

LIRE AVANT DE POSTULER

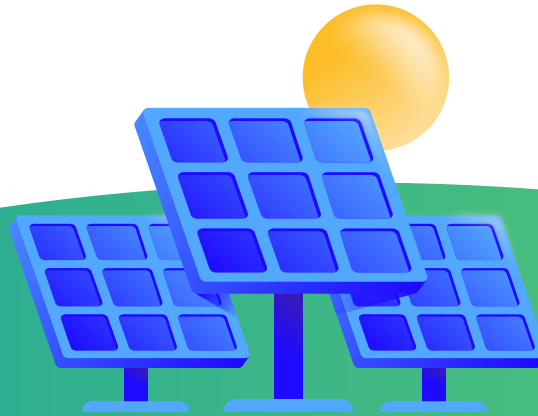
ROGEAP

GESTIONNAIRE DE PROJETS ET DE FONDS



DÉPENSES ADMISSIBLES

1. Inventaire (stock à épuiser) ou échantillons de produits : les systèmes solaires hors réseau (lanternes & SHS) sont des produits d'une capacité de 350 Wc ou moins et approuvés par la certification VeraSol ou la norme IEC/TS 62257-9-8 adoptée par la CEDEAO.
2. Matériel et petit équipement (ordinateurs, téléphones, paiement à l'utilisation, etc.)
3. Logiciels (comptabilité, paiement à l'utilisation, etc.)
4. Salaires du personnel lié au projet et honoraires des consultants (<30 % du budget)
5. Certification, droits d'auteur, brevets et autres permis
6. Coûts de communication et de marketing, de vente et de distribution de sensibilisation des consommateurs pour la promotion de la technologie, du produit ou du service
7. Autres dépenses directement liées à l'exécution du Projet et approuvées par le CI (<20% du budget)
8. Études d'entrée/faisabilité sur le marché, conseils juridiques à l'entrée, soutien fiscal



DÉPENSES INÉLIGIBLES.

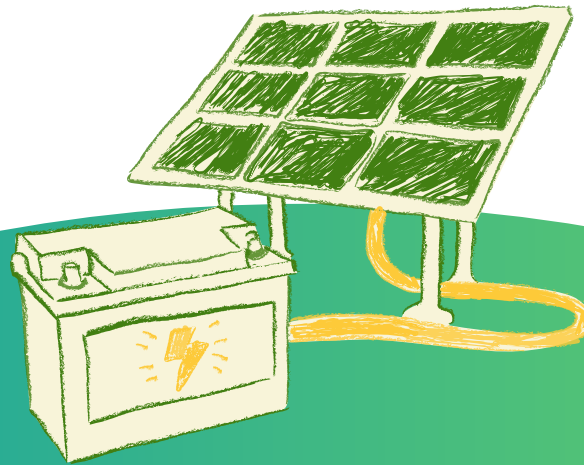
1. Articles déjà financés par une autre subvention, programme ou institution
2. Frais bancaires et de change, pertes, frais et pénalités
3. Achat ou location de terrains ou de bâtiments, y compris toute rénovation
4. Paiement en espèces
5. D'autres restrictions de la Banque mondiale s'appliquent

LIRE AVANT DE POSTULER

ROGEAP

GESTIONNAIRE DE PROJETS ET DE FONDS

www.rogeappfm.org



**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?
INFO@ROGEAPPFM.ORG**